

Erratum

Veillez prendre note que des erreurs se sont glissées lors de la publication du tableau des déclarations de placement avec dispense dans la section relative aux fonds d'investissement qui a été publiée dans la section 6.6.3 du bulletin du 18 novembre 2011 (Vol. 8, n° 46).

Certaines dates du placement sont erronées Les corrections au tableau sont publiées dans la section 6.6.3 du bulletin du 2 décembre 2011 (Vol. 8, n° 48).